

FICHE D'INFORMATION SUR LES ASSURANCES

valable à partir du 1er janvier 2021

lu et approuvé par la *fairsicherungsberatung ag* le 15 octobre 2020

Dans le cadre des assurances collectives, tous les membres de l'ASS ont la possibilité de souscrire les assurances suivantes à des conditions avantageuses. Notre partenaire est la *fairsicherungsberatung ag* à Berne.

Assurance responsabilité civile professionnelle

- Prime annuelle : CHF 95, droit de timbre de 5% inclus.
- Pas de frais administratifs pour les membres actifs, les membres actifs soumis à conditions et les membres en formation. L'ASS se charge de l'administration et de l'encaissement.
- Taxe pour les frais administratifs de CHF 55 pour les membres passifs et les membres actifs avec un statut de membre actif suspendu.
- Somme d'assurance 5 millions par événement, chaque membre dispose d'une couverture maximum de 10 millions par an (garantie double par année d'assurance). Couverture mondiale, à l'exception des États-Unis et du Canada.
- Franchise de CHF 500 en cas de dommages matériels, aucune franchise n'est perçue pour les dommages supérieurs à CHF 500. Franchise de 0 CHF en cas de dommages corporels.
- L'assurance couvre les dommages causés aux locaux du cabinet loué.
- Protection juridique dans le cadre de prétentions injustifiées de tiers. Les frais de procédure en matière disciplinaire, pénale et administrative sont couverts jusqu'à hauteur de 1 million. L'assurance prend également en charge les avances des frais de procédure. Aucune protection juridique n'est accordée si le membre souhaite lui-même engager des poursuites à l'encontre d'une cliente ou d'un client. Les dommages économiques ne sont pas couverts.
- La violation de la protection des données (p. ex. en raison d'une cyberattaque) est aussi assurée jusqu'à hauteur de 1 million.
- L'assureur renonce à réduire ses prestations en cas de faute grave de l'assuré.
- En dehors du Shiatsu, d'autres méthodes de la TC qui sont proposées par le membre dans le cadre de son activité au cabinet sont également assurées. Le membre est aussi couvert dans la situation d'enseignement, de foires et d'expositions. D'autres activités comme le coaching, le conseil psychologique ou l'hypnose sont également assurées (avec une preuve de formation ou d'adhésion à une association d'hypnose). En cas de doute ou de questions, prendre directement contact avec *fairsicherungsberatung ag*.
- La liste des méthodes TC reconnues par l'OrTra TC également assurées :
<https://www.oda-kt.ch/fr/methodes/>

- Sont exclus : les activités interdites par la loi ou les autorités compétentes, l'Atlaslogie / la Vitalogie, l'activité de guérisseur, l'exercice de la médecine classique, les interventions invasives, les thérapies non naturelles, les dommages économiques pour les membres SRMHC-A.
- La facture pour la prime d'assurance est envoyée ensemble avec la cotisation annuelle. Le délai du paiement est le 31 décembre. La couverture d'assurance débute le 1er janvier de la nouvelle année. En cas de paiement tardif, la couverture d'assurance est suspendue jusqu'à réception du paiement de la prime.
- Le certificat d'assurance est envoyé ensemble avec la facture.
- Avant de conclure un premier contrat d'assurance responsabilité professionnelle, il faut remplir une demande qui est à soumettre à la compagnie d'assurance pour approbation. Le formulaire pour la demande peut être obtenu au secrétariat de l'ASS.

Assurance responsabilité civile professionnelle – assurances supplémentaires / autres activités

Comme déjà auparavant, une assurance supplémentaire accidents pour visiteurs peut être souscrite en option pour CHF 20 par an et une assurance supplémentaire incluant d'autres activités (p. ex. conseils nutritionnels, massage médical, acupuncture et autres) peut être calculée et souscrite au moyen d'une demande en ligne pour une prime à partir de CHF 41 par an directement auprès de l'association fairline. Pour les assurances supplémentaires, la *fairsicherungsberatung* ag continue à facturer des frais administratifs de CHF 25 par facture.

Liste des autres activités :

- Psychologie, psychothérapie (sans manipulations)
- Physiothérapie, massage médicale, ostéopathie, gymnastique thérapeutique, électrothérapie, ergothérapie, (sans manipulations)
- Thérapie de colonne vertébrale (sans manipulations)
- Consultations en alimentation
- Acupuncture
- Orthophonie
- Chiropratique (ou physiothérapie avec manipulations)
- Sage-femme
- Infirmier/Infirmière, garde-malade à domicile

Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et d'accident

Il est possible de conclure une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et/ou d'accident à des conditions avantageuses par l'intermédiaire de l'association fairline. La prime est calculée individuellement sur la base du revenu soumis à l'AVS et du délai d'attente souhaité. L'ASS recommande à ses membres de contracter une telle assurance.

Caisse de pension

Normalement, les personnes indépendantes en entreprise individuelle n'ont pas la possibilité de s'affilier à une caisse de pension. Toutefois et sur demande, les membres peuvent profiter d'une solution de caisse de pension via l'offre GEPABU de l'association fairline. Des conseils à ce sujet sont fournis individuellement.

D'autres assurances

Dans le cadre des offres de l'association fairline, les membres peuvent aussi obtenir des conditions avantageuses pour d'autres produits d'assurance, ceci également à titre privé :

- assurance automobile
- assurance construction
- assurance bâtiment
- assurance inventaire du ménage et responsabilité civile privée
- assurance risque vie
- assurance accidents pour ménages privés
- assurances de protection juridique pour privés
- assurance de protection juridique pour les PME et les entreprises

Toutes les informations sont disponibles sous : <https://fairsicherung.ch/angebot/sgs-shiatsu-gesellschaft-schweiz/>

Service de conseil

La *fairsicherungsberatung ag* propose à nos membres un service de conseil gratuit sur les produits mentionnés ci-dessus.

Des conseils au sujet de la caisse de pension et la planification individuelle de la retraite sont possibles pour les membres à un prix préférentiel de CHF 300 pour 2 heures (prix normal à partir de CHF 380).

Pour toute question concernant une police, le traitement des assurances ou en cas de sinistre, contacter directement la *fairsicherungsberatung ag*. Pour toute question concernant la facture, contacter le secrétariat de l'ASS gs@shiatsuverband.ch.

Contact

fairsicherungsberatung ag, Holzikofenweg 22, 3007 Berne
Tél. 031 378 10 10, fair@fairsicherung.ch, www.fairsicherung.ch

Version le 2^e décembre 2020